

Questions orales

Ce spectacle sert particulièrement bien le but visé qui est de reconnaître et d'éliminer les barrières qui séparent les handicapés du reste de la collectivité et qui les empêchent, comme le dit si souvent Rick Hansen, de donner leur maximum.

Prenons tous part à des activités communautaires avec des handicapés pour donner tout son sens à cette semaine, placée sous le thème de l'autonomie.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES INSTRUCTIONS DE RÉDACTION DONNÉES PAR LE CONGRÈS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, mes questions s'adressent au premier ministre. Nous avons maintenant en main un exemplaire des instructions de rédaction officielles dont ont convenu le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis au sujet de l'entente du premier ministre avec les États-Unis. Le Congrès a officiellement décidé ce qui suit, et je cite:

En cas d'incompatibilité entre le droit américain et l'accord de libre-échange, c'est le droit américain qui prévaut.

Il s'agit du texte des instructions de rédaction.

Par contre, aussi scandaleux et même ridicule que cela puisse paraître, la mesure législative déposée devant le Parlement prévoit que, en cas d'incompatibilité entre le droit canadien et l'accord de libre-échange avec les États-Unis, c'est l'accord de libre-échange qui prévaut.

J'invite donc le premier ministre à répondre à la question suivante. Pourquoi l'entente de libre-échange l'emporte-t-elle sur le droit canadien et la souveraineté canadienne? Pourquoi va-t-elle même jusqu'à envahir des champs de compétence provinciale, tandis que la législation protectionniste américaine va continuer de s'appliquer et de prédominer par rapport à l'entente commerciale? Pourquoi ne sommes-nous pas explicitement exemptés des lois américaines protectionnistes qui vont continuer de prévaloir selon l'interprétation des Américains?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, voilà déjà plusieurs fois que je donne des explications à ce sujet en réponse à des questions posées en Chambre. Je constate à regret que le chef de l'opposition n'a pas compris les réponses.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Chaque pays a son—si vous tenez à répondre, faites-le donc et je vais me rasseoir. Mais si on me pose la question, monsieur le Président, alors je dirai ceci . . .

M. Broadbent: Ce n'est pas à vous qu'on a posé la question.

M. Riis: C'est au premier ministre.

M. Crosbie: Est-ce que c'est vous qui allez décider qui répond en notre nom?

M. le Président: Le très hon. chef de l'opposition a posé une question. Le ministre essaie d'y répondre. Je demanderais aux députés de lui accorder la courtoisie de se faire entendre.

M. Crosbie: Chaque pays a des lois qui fixent les modes de rédaction et d'interprétation. Aux États-Unis, le Congrès préfère le libellé que le député vient de mentionner. Si, de fait, il y a des lois qui sont contraires à l'accord de libre-échange, les États-Unis devront soit les modifier, soit payer une pénalité au Canada, une fois que l'accord sera en vigueur.

● (1420)

Au Canada, nous abordons les choses différemment. Aux États-Unis, les Américains ont une disposition qui dit que toute disposition incompatible des lois d'un État est automatiquement invalide. Le chef de l'opposition voudrait-il que nous mettions une disposition semblable en ce qui concerne les lois des provinces?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, c'est ce que le ministre a fait à l'article 6. Il prévaut sur la compétence provinciale dans tous les domaines où le gouvernement fédéral décide qu'il doit respecter les objectifs de l'accord avec les États-Unis. L'article 8 dit que le présent accord l'emporte sur toute autre loi fédérale. Les États-Unis, par contre, peuvent modifier l'accord par des lois subséquentes du Congrès. On nous mène en bateau et le ministre ne s'en est pas aperçu.

[Français]

LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très honorable John N. Turner (Chef de l'opposition): Monsieur le Président, quel accord épouvantable! L'Accord engage le Canada et nous prive de notre souveraineté, mais il n'engage pas les États-Unis. Le premier ministre ne peut pas éluder cette question. Le Congrès américain a décidé officiellement qu'en cas de conflit entre une loi américaine et l'Accord commercial avec les États-Unis, la loi américaine va prévaloir. Par contre, dans notre cas, en cas de conflit entre une loi canadienne et l'Accord commercial avec les États-Unis, c'est l'Accord commercial avec les États-Unis qui va l'emporter. C'est un conflit, c'est une contradiction épouvantable! Comment le premier ministre peut-il s'attendre à ce que les Canadiens acceptent un arrangement aussi grotesque? Comment peut-il s'attendre à ce que les Canadiens acceptent une humiliation entre les deux pays?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le chef de l'opposition estime que quelqu'un se fait mener en bateau. Cela semble la conclusion de tous les membres de son caucus en ce qui le concerne, ils estiment avoir été menés en bateau il y a deux ans. À propos de . . .